UNIVERSITÉ BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2020

Délibération n°2020.CA.17

Intitulé et descriptif de l'objet :

Approbation du dépôt par UBFC des demandes de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et autres collectivités et partenaires pour les projets Vie étudiante.

Délibération présentée :

☑ Pour décision

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018 ;

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres:

• Effectif statutaire : 45 (nombre de membres composant le

conseil)

• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)

• Quorum: 23

Membres présents : 15Membres représentés : 11

(nombre de personnes ayant donné

procuration)Total : 26

Décompte des votes :

Refus de vote : 0Abstention(s) : 0

• Votants: 26

(total membres présents et représentés – refus de vote et abstentions)

Pour : 26Contre : 0

Le Conseil d'administration :

☑ Adopte la délibération

Fait le 17 mars 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC

Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités